

Des cours de gym mixtes ?

Brigitte GERARD

04/10/2016

L'Echo Pour accélérer l'égalité entre hommes et femmes, **Isabelle SIMONIS**, ministre en charge de l'Égalité des chances et des Droits des femmes à la FWB, propose de rendre les cours de gymnastique mixtes dans l'enseignement secondaire. Elle rappelle que la Belgique fait office d'exception car les Pays-Bas, la France, l'Allemagne, la Suisse ou encore la Grande-Bretagne ont franchi le pas depuis déjà plusieurs décennies. Chez nous, une circulaire de 2014 prévoit la possibilité d'organiser des cours mixtes, sous certaines conditions.

La presse en a parlé. Nous y revenons. À partir d'une information ou d'un évènement récent, **entrées libres** interroge une personnalité, du monde scolaire ou non.

Et vous, qu'en dites-vous ?



Emmanuel CHAUMONT, responsable du secteur Éducation physique pour l'enseignement secondaire catholique

“ La mixité au cours d'éducation physique dans le secondaire n'est pas à l'ordre du jour. La circulaire de 2014 nous satisfait tout à fait. Elle dit clairement – et le SE-GEc a poussé dans cette direction – que sur des projets précis et quand c'est pertinent pédagogiquement, les enseignants ont la liberté de travailler en mixité. Cela n'a pas de sens d'imposer une mixité complète ! Madame SIMONIS me semble ici confondre un peu égalité et équité.

En France, certaines expériences fonctionnent bien, mais souvent, les jeunes filles ont de moins bonnes cotes que les garçons. Les évaluations y sont, en effet, plus exigeantes que chez nous en termes de performance. Dans ce contexte, certaines élèves risquent de ne pas trouver leur place, notamment dans des sports collectifs un peu rudes.

Cependant, des regroupements occasionnels peuvent être intéressants. Soit quand des professeurs ont des compétences spécifiques, soit quand il s'agit, comme le prévoit

notre programme, de travailler des activités d'expression et que certains professeurs masculins ne sont pas suffisamment outillés. Cela peut aussi avoir des avantages dans le cadre des compétences socio-motrices du référentiel de compétences, qui prévoit l'apprentissage du respect de l'autre, partenaire ou adversaire, des règles, de l'adulte, du matériel... Le référentiel ne prévoit pas de spécificité en fonction des sexes, mais le traitement est différent.

La construction de la mixité dans un établissement doit de toute façon être indiquée clairement dans le projet pédagogique. Laissons surtout la liberté aux professeurs d'éducation physique de l'organiser quand ils la jugent pertinente !

Il y a d'ailleurs de belles expériences en la matière. Par exemple, le Collège Saint-François-Xavier de Verviers organise une des trois heures d'éducation physique en mixité au 1^{er} degré, car un professeur s'est spécialisé dans les activités d'expression (danse, mimes, spectacles gymniques...). Cela a été spécifié par écrit et a donc du sens.

De plus en plus d'écoles organisent aussi des regroupements en fin de cycle ou au 3^e degré, car en 6^e année, on essaie d'appliquer ce qu'on a vu tout au long du secondaire.

Sur un même terrain de sport, on peut imaginer des règles différentes entre experts et espoirs, plutôt qu'entre filles et garçons. Toutes les filles ne sont, en effet, pas moins fortes que les garçons ! L'idée de l'évaluation en éducation physique est d'ailleurs particulière : c'est la progression dans la maîtrise des compétences qui est évaluée.

La mixité peut être intéressante dans le cadre du vivre ensemble, pour apprendre à accepter le niveau de l'autre, mais il faut trouver des stratégies pour que chacun puisse y trouver son compte. Et les enseignants sont habitués à donner cours à des groupes non mixtes.

Le chantier serait donc colossal, en termes d'accompagnement des professeurs, pour leur permettre d'acquérir les compétences complémentaires en spécialisation des contenus et gestion des groupes-classes... » ■